



C.D.E. 47

Préparation de la rentrée 2024 - 2025

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

<p>IAC 1 15.11.23</p>	<p>par Visioconférence - Harmonisation des calendriers CDE d'Aquitaine</p>
<p>Du 08 janvier 2024 Au 26 Janvier 2024</p>	<p>MUTATION INTER DIOCESAINE (voir affichage dans établissements) Date limite de réception de la fiche de demande de participation au mouvement du Lot-et-Garonne des candidats des autres départements : fiche de mutation inter diocèse.</p>
<p>Du 08 janvier Au 26 janvier 2024 Intention de mutation</p>	<p>Tous les Enseignants lisent et signent le Tableau Mise en Mouvement. (postes V, SV, protégés) <ul style="list-style-type: none"> - Pour demander ou renouveler une mise en disponibilité ou faire valoir ses droits à la retraite : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de réintégration : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de Temps Partiel Autorisé ou de Temps Partiel de Droit : imprimé de la DSDEN et copie à la CDE/DDEC </p>
<p>Déclaration des postes par les CE : Du 29.01.24 au 02.02.24</p>	<p>Sur l'application académique Saisie des postes SV et V du 29.01.24 au 02.02.24 COPIE des TABLEAUX Mise en Mouvement à envoyer à la DDEC47</p>
<p>Vendredi 02 février 2024</p>	<p>Date limite de déclaration pour les chefs d'établissement des emplois vacants et susceptibles de l'être sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.</p> <p>Saisie des postes V et SV sur l'application académique : https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/</p>
<p>CDE prép. 12.03.24 18H</p>	<p>► Préparation de l'IAC du 13 mars (nombre de postes à réserver) ► CDE : Réserve des emplois stagiaires, réserve du nombre de postes pour les C1, C2 : Identification des supports / Codification des demandes</p>
<p>IAC 2 13.03.24 11H VISIO</p>	<p>IAC - Instance Académique de Coordination des CDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des emplois stagiaires (nombre de supports à réserver par département) - Répartition des C dans chaque département
<p>Lundi 18.03.2024</p>	<p>PUBLICATION de la liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants : Sur le site de la DDEC47 et sur le site de la DSDEN24 et par affichage <u>dans tous les établissements</u></p>
<p>Du lundi 18.03.24 Au vend 29.03.24 17h</p> <p>VOIR CONSIGNES SITE DSDEN24</p>	<p>Après examen des emplois publiés, chaque candidat effectue les démarches suivantes : <u>Pour l'Académie</u> Inscription au mouvement avec son identifiant NUMEN attribué par l'Education Nationale et saisie des vœux directement sur le site DSDEN 24 : https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/</p> <p><u>Pour la CDE :</u> Copie écran de la saisie des vœux à envoyer à la CDE-DDEC47</p> <p><u>ATTENTION</u> : si le candidat ne donne pas suite à sa demande de mutation, il doit en informer par écrit son Chef d'établissement et en copie la CDE DDEC47 et le pôle de gestion de la DSDEN 24 (avant le 15 mars 2024)</p>



C.D.E. 47



C.D.E. 47



C.D.E. 47

Préparation de la rentrée 2024 - 2025

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

CDE 1 09.04.24 18H DDEC47	La CDE classe les demandes en fonction des priorités et de l'ancienneté, traite les pertes horaires. A2 à B1 Envoi des fiches "Avis" aux CE.
CDE 2 29.04.24 18H DDEC47	Date limite de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS avant 17H. 18h : Commission Diocésaine de l'Emploi. Etude des avis des chefs d'établissement. B3 et réservation supports C Nouvelles propositions de nominations. Envoi des fiches "Avis" aux CE.
CDE 3 06.05.24 18H DDEC47	Date de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS, avant 17H. 18h : Commission Diocésaine de l'Emploi : B4 à C // Préparation IAC // Envoi des réservations berceaux et PES en plus ou moins au Président de l'IAC
CDE 4 21.05.24 18H DDEC47	Ajustement si besoin Préparation CCMI
IAC 3 22.05.24 18H VISIO	IAC - Classement C // Répartition des C1 En VISIO
Clôture des AVIS des CE Du 27.05.24 au 07.06.24	Le Chef d'établissement en accord avec la proposition de candidature de la CDE, communique à la DSDEN 24 l'avis favorable 1 pour chacun des postes : Date limite de réception de candidature avec l'Avis des chefs d'établissement sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47. L'enseignant prend contact avec les établissements choisis
26.06.24	CCMI: Commission Mixte Inter départementale
27.06.24	DSDEN24 : Publication des résultats de la CCMD/CCMI
CDE 5 02.07.24 18h DDEC47	CDE : Affectation lauréats concours D1, D2 et D3 en établissement Préparation IAC
IAC 4 04.07.24 14h VISIO	IAC N°4: Répartition des lauréats concours D1, D2 et D3 en diocèse.
CDE 6 04.07.24 16H DDEC47	CDE : Ajustement affectation des Suppléants CDI
CDE 7 08.07.24 9H30 DDEC 47	SUPPLEANTS
Groupe Académique 10.07.24	Nomination des maîtres stagiaires et situations provisoires
CDE 8 Bilan Octobre 2024	CDE : Réunion bilan du mouvement de l'emploi 2023



C.D.E. 47



C.D.E. 47



Préparation de la rentrée 2024 - 2025

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

